



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 23 novembre 2009 à 20 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 20 h 30.

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

**CM-200911286**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 23 novembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

*Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens*

1. Adoption de l'ordre du jour

**5. Rapports des services**

- 5.1. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010
- 5.2. Construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet au futur gymnase de l'École St-Octave

*Période de questions relatives à l'ordre du jour*

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORTS DES SERVICES 5**

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010**

**CM-200911287**

5.1

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De fixer les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, soit les 18 janvier, 15 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2010 à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE RELIANT LE CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET AU FUTUR GYMNASE DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE**

**CM-200911288**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a réservé un montant de 600 000 \$ à son budget de 2010 à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'une passerelle reliant le futur gymnase de l'école St-Octave au Centre récréatif Édouard-Rivet (Résolution CM-200902033);

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à réserver une somme de 600 000 \$ dans son budget de 2010 à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase attenant à l'école St-Octave ainsi que d'une passerelle le reliant au Centre récréatif Édouard-Rivet (Résolution CM-200902033);

Considérant que l'engagement de la Ville de Montréal-Est était basé sur un coût de construction évalué à 1 500 000 \$;

Considérant que le projet soumis par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île prévoit une majoration du coût de construction de 550 000 \$;

Considérant que, de ce fait, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île veut limiter le projet à la construction du gymnase seulement;

Considérant que la Ville de Montréal-Est tient à ce que le nouveau gymnase soit relié au Centre récréatif Édouard-Rivet, et ce, même si elle doit en assumer entièrement les coûts;

Considérant que les coûts estimés reliés à la construction de la passerelle s'élèvent à un montant de 325 000 \$;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit prendre entente avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ayant notamment pour objet d'accomplir en commun des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 325 000 \$ pour la construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet au futur gymnase de l'école primaire St-Octave, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente relative à l'exécution de travaux de construction du futur gymnase de l'école primaire St-Octave ainsi que de la passerelle devant le relier au Centre récréatif Édouard-Rivet. Cette entente devra, outre l'exécution de travaux, prévoir aussi des plages horaires d'utilisation des équipements par la Ville de Montréal-Est, les modalités de cette utilisation, le partage des coûts d'opération, la cession d'une partie du terrain du Centre récréatif Édouard-Rivet ainsi que la pérennité de l'école primaire St-Octave. Cette entente devra être entérinée par le Conseil.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

**ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :**

M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Monique Major  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Michel Bélisle

**ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

M. le conseiller Mario Bordeleau  
Mme la conseillère Anne St-Laurent  
M. le Maire Robert Coutu

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-200911289**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier